



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 2 octobre 2025

NO 19

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

OBJET : Annulation de l'audience le 6 octobre

Hier, le 1^{er} octobre 2025, nous avons été informés que l'avocat qui représente l'employeur dans notre dossier devant le tribunal administratif du travail (TAT) a quitté le cabinet Langlois.

Nous avons donc reçu un document de substitution de représentant ainsi qu'une demande de remise pour l'audience prévue le 6 octobre.

En conséquence, l'audience initialement fixée au 6 octobre est reportée au 3 décembre 2025.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'exécutif. Il nous fera plaisir d'en discuter avec vous.

Je vous souhaite une bonne période de chasse et vous invite à demeurer toutes et tous prudents !

Mike LAFORGE
2^e Vice-Président provincial